

Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre

Ancienne Gare – Place Faure Marchand 17390 LA TREMBLADE

Mail : contact@ports-estuaire-seudre.fr Tél : 05 46 76 47 97 REF: RAODPP - 2022

DATE D'ENREGISTREMENT
(Cadre réservé au SMPES)

RESTITUTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE

Document à remplir et à retourner à l'adresse ci-dessus

<u>USAGER</u>			DENOMINATION DE L'ENTREPRISE OU ASSOCIATION :											
ADRESSI				SE DU SIÈGE SOCIAL										
		<u>Tél</u> :						<u>E-mail</u> :						
	NOM :						Prénom :							
			DATE DE	NAISS	SANCE :									
		PROFESSION:												
	ADRESSE :													
<i>Tél :</i> Domi				icile					Portable :					
	<u></u> <u>E- mail</u> :													
TYPE D'EMPLACEMENT(S)														
(Merci de cocher la case correspondante à votre restitution)														
Occupation(s) de type privatives Occupation(s) de type publiques											CMDEC)			
(Entretien et cor ☐ Appontement			nstruction à la charge de l'usager*) □ Cabane						(Entretien et construction à la charge du SMPES) □ Appontement					
Référence, nature, superficie :														
			•••••								•••••			
_	PORT CONCERNÉ (Merci de cocher la case correspondante)													
LA TREMBLADE		MARENNES		ARVERT		ETAULES		CHAILLEVETTE		MORNAC SUR SEUDRE		L'EGUILE SUR SEUDRE		
	Bassin à flot		Bassin à flot		Chenal de Coux		Chenal d'Orivol		Chenal de Chatressac		Chenal de Mornac/Seudre		Chenal de l'Eguille/Seudre	
	Chenal de l'Atelier		Chenal de la Cayenne		Chenal de la Grève à Duret		Chenal des Grandes Roches		Chenal de Chaillevette					
	Chenal de la Route Neuve												۲L	



	S LIEUX (date à fixer par le SMPES)							
	absence de votre part, veuillez indiquer les coordonnées d'une personne pouvant in							
NOM	PRENOM							
ADRESSE .								
TEL : Domic	nicilePortable							
	RENDEZ-VOUS FIXÉ PAR LE SMPES							
	Le / / 2022 à : heures							
	CADRE RÉSERVÉ AU SMPES							
	SIGNÉ(E), Ma volonté de mettre un terme à mon autorisation en cours à l'emplacement su							
Port :	Réf :							
Ce formulai	laire de restitution signé, met fin aux droits du titulaire de l'autorisation.							
L'annexe 3 et l'article2-15 du Règlement pour la gestion des autorisations d'occupation temporaire et privative du domaine public portuaire (consultables sur le site internet du Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre : ports-estuaire-seudre.fr) et l'article L2122-9 du code général de la propriété des personnes publiques dispose qu'à l'issue du titre d'occupation, les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier existant sur la dépendance domaniale occupée doivent être démolis soit par le titulaire de l'autorisation, soit à ses frais, à moins que leur maintien en l'état n'ait été prévu expressément par le titre d'occupation ou que l'autorité compétente ne renonce en tout ou partie à leur démolition.								
Les ouvrages, constructions et installations de caractère immobilier dont le maintien à l'issue du titre d'occupation a été accepté deviennent de plein droit et gratuitement la propriété de l'Etat, francs et quittes de tous privilèges et hypothèques.								
	S sera libre de disposer à son gré de l'emplacement, sans que « l'usager sortai elconque indemnité par le SMPES.	nt » puisse prétendre au versement						
laissés en réattribués	nt l'usager sortant peut bénéficier d'une indemnisation de substitution pour n place, dans la mesure où le ponton et/ou la cabane sont en état d'usag s à un nouvel usager, « l'usager entrant ». L'indemnité, fixée par la commiss rectement par l'usager entrant à l'usager sortant.	e et peuvent être immédiatement						
☐ J'accepte que les informations contenues dans ce formulaire soient enregistrées dans un fichier informatisé par le Syndicat Mixte des ports de l'estuaire de la Seudre, dans le but de répondre à la destination du formulaire. Ces informations confidentielles sont strictement destinées au Syndicat Mixte des ports l'estuaire de la Seudre. Elles serviront à pouvoir me contacter, m'informer. Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification ou d'opposition en contactant : le Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre.								
L'usager so	sortant,							
Lu et appro	rouvé le :// Signature :							
	AVIS du SYNDICAT MIXTE des PORTS de l'ESTUAIRE de	la SEUDRE						
OBSERVAT	ATIONS OU RÉSERVES EVENTUELLES :							
FAVORABL	BLE D DEFAVORABLE D	AVEC RESERVES □						
LA TREME	MBLADE, le Le Directeur du Syndicat Mixte des F Pierre-Yves CH							